

Conseil Général



Calvados

## **Forum du Très haut débit 14 janvier 2010**

Politique d'aménagement numérique

Haut et très débit dans le Département du Calvados

Articulation des RIP CAEN-La-Mer – Conseil général du  
Calvados

# Historique -Rappel des actions du CG14 2000-2008

- **Faciliter et accélérer l'implantation des opérateurs :**
  - Partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, SFR et Bouygues) dans le cadre de la résorption des « Zones Blanches » GSM
  - Programme de déploiement de services d'accès à Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental :
    - 1ère phase concernant sept bassins d'emplois
    - 2ème phase concernant la totalité du territoire départemental
    - Marché de service avec Altitude-Telecom pour la mise en place d'un réseau WiMAX.
  - Convention avec France Télécom afin d'accélérer la couverture du territoire du Calvados en ADSL

## Décisions du Conseil général de novembre 2008

### ■ Réalisation d'un diagnostic territorial :

- Sur la couverture haut débit, nature et qualité des offres
  - DSL : FT 97% en ADSL. limites du READSL, du 512k, du débit remontant
  - Couverture WiMAX Altitude : Complète les manques de couverture DSL mais pas partout
  - Territoires et population non couverts : environ 1% des foyers ne pouvaient disposer d'une solution terrestre (ADSL ou WIMAX) : 2500 à 3000 foyers demeuraient en zone « blanche »
  
- Sur la pluralité de l'offre pour l'utilisateur final
  - Particulier (État du dégroupage DSL dans le département, ...)
  - Entreprises (choix des offres Telecom)

## Stratégie retenue en novembre 2008

1) **Court Terme** : Dispositif financier d'aide pour les foyers qui restaient non éligibles DSL 512k

→ Dispositif clos fin 2009- 1250 Bénéficiaires / 500 k€

2) **Long Terme** : Étude technico-économique sur la mise en place d'un réseau structurant :

→ Procédure DSP à venir pour la mise en place d'un RIP

# Action long terme vers un aménagement numérique du territoire : l'outil ROIP

Compétences réglementaires des collectivités territoriales  
en matière de réseaux de communications électroniques : 2004

Niveaux d'intervention de  
la collectivité

*les collectivités territoriales ne peuvent fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals qu'après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées.*

~~La collectivité devient  
**Opérateur de services**  
**(Marché de détail  
aux utilisateurs finals)**~~

« Les Collectivité (...) peuvent (...) **établir et exploiter**, (...) des infrastructures et des réseaux de télécommunications (...) et **les mettre à disposition d'opérateurs** (...) »

**L'intervention (...) se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique**, garantit l'utilisation partagée des infrastructures (...) et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques

**La collectivité exploite :**  
**un Réseau**  
**Ouvert**  
**d'Initiative**  
**Publique**  
**(Marché de gros vers tous les opérateurs de services)**

# Action long terme : Un RIP dans le Calvados

- Ce réseau d'initiative publique, ouvert à l'ensemble des opérateurs, permettra au Département de préparer l'avenir et d'améliorer l'attractivité de notre territoire :
- **Amélioration de la couverture/débit :**
  - **desserte sur support fibre de la plupart des équipements publics (sites administratifs, d'éducation, de santé, ZAE, ...)**
  - **collecte des points de concentration Telecom (centraux téléphoniques et/ou sous-répartitions, « points hauts » stratégiques, points de présence opérateurs,...)**
  - **Objectif ambitieux de desserte des foyers en très haut débit sur support fibre (FTTH)**
- **Mise en place des conditions d'une concurrence bénéfique dans ce secteur**

## Gestion partenariale : Ingénierie de projet dans les zones non denses : **Avec Région Basse-Normandie**

- Le Département du Calvados présentera un schéma directeur qui s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux de la stratégie de cohérence régionale bas-normande sur l'aménagement numérique :
- « Préparer le territoire bas-Normand au très haut débit, en traitant de façon partenariale et dans un même mouvement les trois enjeux que sont l'attractivité du territoire, l'équité et la prospective ».

## Gestion partenariale : Ingénierie de projet dans les zones non denses **Avec Agglomération Caen-La-Mer**

- Tenir compte de l'existant.
- Une volonté mutuelle d'aller au-delà de la simple « cohérence » des RIP.
- Recherche de la synergie possible permettant **le meilleur traitement de zones « 2 et 3 » ... sans faire de zones.**
- **Accord politique reposant sur le constat mutuel d'une opération « gagnant-gagnant » : valoriser et maximiser la péréquation dans le cadre d'intervention des RIP.**

## Gestion partenariale : Ingénierie de projet dans les zones non denses : **Vers les Collectivités locales**

- Communes et Intercommunalités : comment faciliter l'arrivée de la fibre ?
- → Actions d'information, de sensibilisation, de préparation du déploiement (Travaux-Fourreaux,...)